



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25



Wallonie

Réf : 2024D0015-AF

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Eric VAN EEGHEM demeurant Clos de la Charmille 3 à 4802 Heusy.

Le terrain concerné est situé Clos de la Charmille 3 à 4802 Heusy et cadastré division 5, section A n°139D2.

Le projet est de type : **Construction d'une piscine, d'un parking et d'un chemin d'accès**. Il présente les caractéristiques ci-après.

Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants : la demande implique des écarts au permis d'urbanisation H59 :

art. 4.0 – intégration au relief : « *l'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords respecteront le relief du sol et se réaliseront en fonction des lignes de forces du paysage, bâti et non-bâti, ainsi que de la trame parcellaire* ». Or, la position de la piscine entraîne une modification du relief du sol.

art. 4.7 – modification du relief du sol : « *les constructions seront conçues de manière à respecter le niveau naturel du terrain... Les déblais et remblais maximum autorisés sont ceux mentionnés dans les coupes* ». Or, la position de la piscine entraîne une modification du relief du sol et un déblai de terres non repris dans la coupe initiale du permis d'urbanisation.

Le dossier peut être consulté- **sur rendez-vous** - à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 23/04/2024 au 14/05/2024.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à envoyer du 29/04/2024 au 14/05/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be

A Verviers, le 23 avril 2024

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBÉN.



Pour la Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Maxime DEGEY.